



PRÉFET  
DE  
LOT-ET-GARONNE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

5 avril 2016

### Ouverture de la campagne de télédéclaration des dossiers PAC 2016



Les agriculteurs ont du **1er avril au 17 mai 2016 inclus** pour **TELEDECLARER** leur dossier 2016.

Pour cette campagne 2016, la déclaration sur Internet devient obligatoire et doit être effectuée **exclusivement** sur le site **TELEPAC** : [www.telepac.agriculture.gouv.fr](http://www.telepac.agriculture.gouv.fr) (Les déclarations au format papier ne seront plus acceptées).

TELEPAC permet aux agriculteurs d'être guidés pas à pas dans leur télédéclaration. La déclaration 2016 est « pré-remplie » à partir des données de la campagne 2015 : contour d'îlots et de parcelles, dessin et caractéristiques des surfaces non agricoles.

**Pour accompagner les agriculteurs dans cette démarche, la direction départementale des territoires (DDT) et l'ensemble des partenaires agricoles se mobilisent :**

Les exploitants peuvent prendre contact avec le prestataire de leur choix : chambre d'agriculture, centres de gestion...  
et sont accueillis dans les services de la DDT,  
du lundi au vendredi (9h/12h – 14h/17h)  
afin de bénéficier d'un appui technique pour effectuer leur déclaration.

Le matériel informatique nécessaire sera mis gracieusement à leur disposition  
(**prise de rendez-vous obligatoire**).

**Les services de la DDT répondent à toutes demandes de précision :**  
☎ 05 53 69 34 69

#### CONTACTS

**Marie-Claude BOUSQUIER**  
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50  
[marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr)

**Sabine GARIN**  
☎ 05 53 77 61 83  
[sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:sabine.garin@lot-et-garonne.gouv.fr)

[www.lot-et-garonne.gouv.fr](http://www.lot-et-garonne.gouv.fr)

 [@prefet47](https://twitter.com/prefet47)